



PROGRAMME DES VISITES GUIDÉES

INFORMATION PRÉALABLE À LA VISITE

Les visites peuvent être annulées en raison des activités de l'Assemblée législative. Ces activités peuvent également affecter la durée et le contenu des visites. Les horaires et les itinéraires des visites sont sujets à changement sans préavis.

N.B.: Les groupes arrivant en retard sont soumis à une visite écourtée, ou à la possibilité d'annulation de la visite.

STATIONNEMENT

Veillez noter* que le **stationnement pour autobus/visiteurs n'est plus disponible** sur le terrain de l'édifice de l'Assemblée législative pour le moment. Nous sommes impliqués dans des discussions en cours sur d'autres arrangements de stationnement, en attente d'approbation. Nous serons en contact avec les mises à jour.

QUAND VOUS ARRIVEZ

Veillez arriver 15 minutes avant le début de votre visite.

Veillez vous assurer que toutes les personnes entrant dans le bâtiment avec votre groupe font partie de votre groupe.

Les groupes de visiteurs sont priés d'entrer dans le Palais législatif par la rampe ouest (face à Osborne), située à côté de l'escalier faisant face à l'ouest à l'extérieur du bâtiment. Les autobus peuvent déposer le groupe sur la rue Assiniboine derrière le bâtiment. Le groupe doit s'approcher à pied vers l'entrée de la rampe ouest en raison des travaux de construction en cours sur le terrain. Veuillez faire attention à la construction et à la circulation automobile. Restez sur les trottoirs dans la mesure du possible. **L'entrée de la visite se trouve au bas de la rampe.** (Veillez vous référer à la carte ci-jointe). À votre arrivée, vous serez accueilli par un agent des services de sécurité ou un guide touristique.

Filtrage de sécurité

Toute personne qui fréquente le Palais législatif doit passer par le point de contrôle de sécurité à l'entrée du bâtiment. Les enseignants et les accompagnateurs **adultes devront fournir une pièce d'identité issue du gouvernement** (permis de conduire, passeport). Les enseignants, les accompagnateurs adultes et les élèves devront passer par le détecteur de métaux.

Veillez noter que **les sacs à dos ne sont pas autorisés** lors de votre visite dans le bâtiment. Veuillez laisser les sacs à dos et autres sacs scolaires à l'école ou dans le bus. Tous les sacs à lunch ou sacs nécessaires (c'est-à-dire contenant des fournitures médicales) devront passer un contrôle de sécurité. Pour une considération particulière concernant l'utilisation de sacs dans l'édifice, **veuillez communiquer avec notre bureau avant votre visite.**

Liste des participants

Veillez fournir une liste de noms des participants à la tournée le jour de la visite (en cas d'urgence). La liste sera déchiquetée après votre départ.

Des porte-manteaux sont situés derrière/sous le grand escalier pour les dîners et les manteaux. Veuillez ne pas laisser d'objets de valeur ou d'objets personnels ici, car ils seront sans surveillance lors de votre visite.

Option supplémentaire de Salle de classe à l'Assemblée législative

Votre visite guidée du bâtiment peut inclure un programme de 60 minutes, non-partisan, à base curriculaire, qui comprend une leçon et un jeu interactif. Les élèves découvriront l'Assemblée législative du Manitoba, les personnes qui y travaillent et notre processus démocratique. Si vous combinez ces programmes, le groupe aura l'option de dîner au Palais législatif, offrant une pause entre les deux programmes d'une heure.

***S'il vous plaît noter que ce programme est offert strictement en anglais.**

Dîner

Les groupes peuvent demander de dîner dans le fond de l'étoile noire, un atrium situé directement sous la rotonde du bâtiment législatif, lorsqu'ils combinent la programmation de Visites guidées et de Salle de classe. Si vous y dînez, nous demandons que tous les repas soient apportés dans le bâtiment par des accompagnateurs adultes dans des sacs, des bacs, ou des boîtes pour se conformer aux procédures de contrôle de sécurité.

LA VISITE GUIDÉE

La nourriture, les boissons, les chapeaux et la gomme à mâcher ne sont pas autorisés pendant la visite. Veuillez éteindre les téléphones portables pendant la visite. Les sacs à dos ne sont pas autorisés dans le Palais législatif.

Si votre groupe observe une session, veuillez consulter les informations mises à jour concernant la conduite de la galerie. https://www.gov.mb.ca/legislature/visiting/docs/code_of_conduct.pdf

Nous exigeons que vous, le chef de groupe/enseignant, assumiez l'entière responsabilité du comportement de votre groupe lors d'une tournée et lors de la participation aux sessions de l'Assemblée législative. Les visiteurs/étudiants doivent être conscients que le bâtiment qu'ils visitent n'est pas seulement le siège du gouvernement provincial, mais aussi un immeuble de bureaux dans lequel de nombreuses personnes travaillent. Les visiteurs/étudiants doivent donc respecter les normes de courtoisie et de conduite.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le port du masque dans le bâtiment n'est pas obligatoire, bien que recommandé.

Les photos sont autorisées pendant la visite, mais pas depuis la galerie publique. Les vidéos ne sont pas autorisées pendant la durée de votre visite.

Veuillez noter qu'**il est possible que les élèves dans la galerie soient présents sur caméra et donc sur la diffusion en direct de l'Assemblée législative du Manitoba**. Si un élève de votre groupe n'est pas autorisé à être filmé, veuillez en discuter avec votre guide à votre arrivée.

Pour votre sécurité personnelle, ce bâtiment dispose de caméras placées dans divers endroits publics. De plus amples informations sont disponibles en contactant le bureau de la sécurité de l'immeuble au 945-4297.